

Manuel d'utilisation du logiciel

ARCAⁿH

Applicatif pour la Réalisation de la
Comptabilité Analytique Hospitalière

Version 2017

Champs MCO, SSR et HAD



Table des matières

Copyright©	3
Préambule	3
Configuration requise.....	4
Présentation générale du logiciel.....	5
1. Paramétrage.....	6
1.1. Les fonctionnalités disponibles	6
1.2. Les formats d'imports	7
1.3. Identification et gestion des établissements	8
1.4. Paramétrage des sections.....	9
1.4.1. Sections d'hospitalisation MCO	9
1.4.2. Activités spécifiques MCO.....	10
1.4.3. Sections HAD.....	11
1.4.4. Sections d'hospitalisation SSR.....	12
1.4.5. Activités spécifiques SSR.....	13
1.4.6. Consultations et soins externes.....	17
1.4.7. Sections médico-techniques.....	18
1.4.8. Budgets annexes	19
1.4.9. Autres sections.....	19
2. Traitements ENC: Correspondance des SA	21
2.1. Quand réaliser cette phase ?.....	22
2.2. Réaliser la correspondance manuellement	22
2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier	23
3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur	25
3.1. La génération du classeur et les éléments généraux	25
3.1.1. La génération du classeur	25
3.1.2. Les éléments généraux du classeur	26
3.1.3. Comment remplir le classeur ARCAH? Saisie ou import	27
3.1.4. Les formats d'Import	28
3.2. Les onglets du classeur.....	29
3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives	29
3.2.2. Onglet « 2-PCE » : le plan comptable de l'étude.....	30
3.2.3. Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires	33
3.2.4. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail.....	35
3.2.5. Onglet «3-MIG » : affectations aux sections des activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR 37	
3.2.6. Onglet « 3-SA » : affectations aux sections (hors activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR) 38	
3.2.7. Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles	39
3.2.8. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	40
3.2.9. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours	43
3.2.10. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité	44
3.2.11. Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC	45
3.2.12. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA	46
3.2.13. Onglet « Contrôles »	47
4. Traitements ENC : export vers ARAMIS	49
5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme	50
5.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée	50
5.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme	50
5.3. Envoi du panier vers la plateforme.....	52
6. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support	52
6.1. Paramétrage de l'application	52
6.2. Travailler en réseau	53
6.3. Problèmes connus.....	54
6.3.1. Au lancement de l'application	54
6.3.2. A la connexion de la plateforme	54
6.4. Support.....	55
Annexe 1 : guide de lecture des rapports	56

Copyright©

Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCA_nH appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.

Préambule

Depuis 2014, le logiciel ARCA_nH (Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière) devient l'outil unique permettant de remplir les études nationales de coût (ENC) quel que soit le champ concerné.

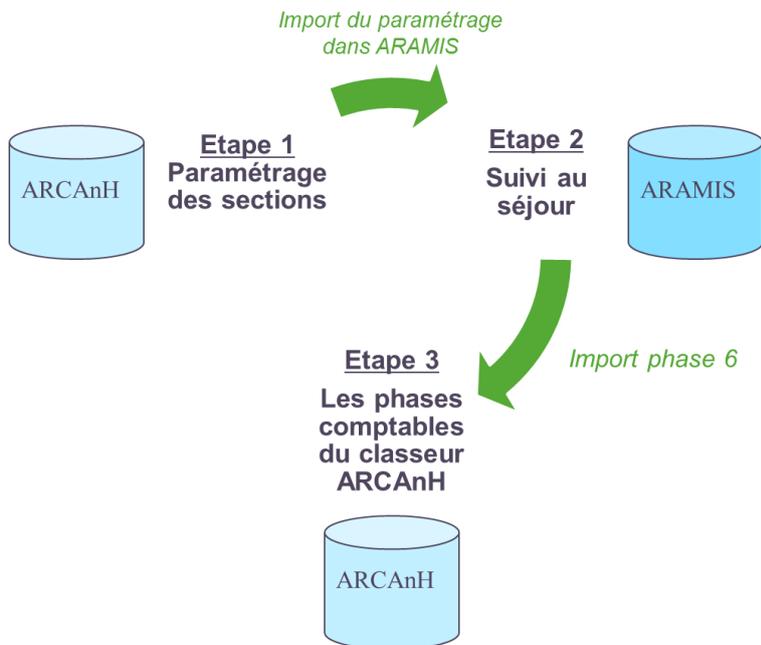
Le logiciel permet aux établissements réalisant plusieurs ENC de n'effectuer qu'un seul paramétrage et qu'un seul classeur permettant la réalisation des phases de comptabilité analytique.

De ce fait, dans le menu de gauche, vous verrez apparaître toutes les sections paramétrables possibles quelle que soit l'ENC MCO, SSR ou HAD.

Enfin, les terminologies de la phase paramétrage ont été modifiées afin de permettre un rapprochement, à terme, entre les outils de l'ENC et du RTC (Retraitements comptables pour les établissements DAF/ ex-DGF).

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

Le lien entre les logiciels ENC ARCA_nH et ARAMIS est décrit ci-dessous



L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- **L'étape de paramétrage** au cours de laquelle est défini le découpage analytique de l'établissement en sections. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique de l'ENC (Tome 3). Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur (classeur ENC) configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des **phases comptables** de la méthodologie ENC.

Configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systemes d'exploitation pris en charge ⁽¹⁾ :

- Windows 7, Windows 8, Windows 10
- Windows Server 2008, Windows Server 2012, Windows Server 2016

⁽¹⁾ Liste des systèmes d'exploitations sur lesquels l'application a été testée.

NB : Microsoft ne supportant plus les systèmes d'exploitation Windows XP et Vista, l'ATIH n'en assure plus la compatibilité.

Prérequis logiciel :

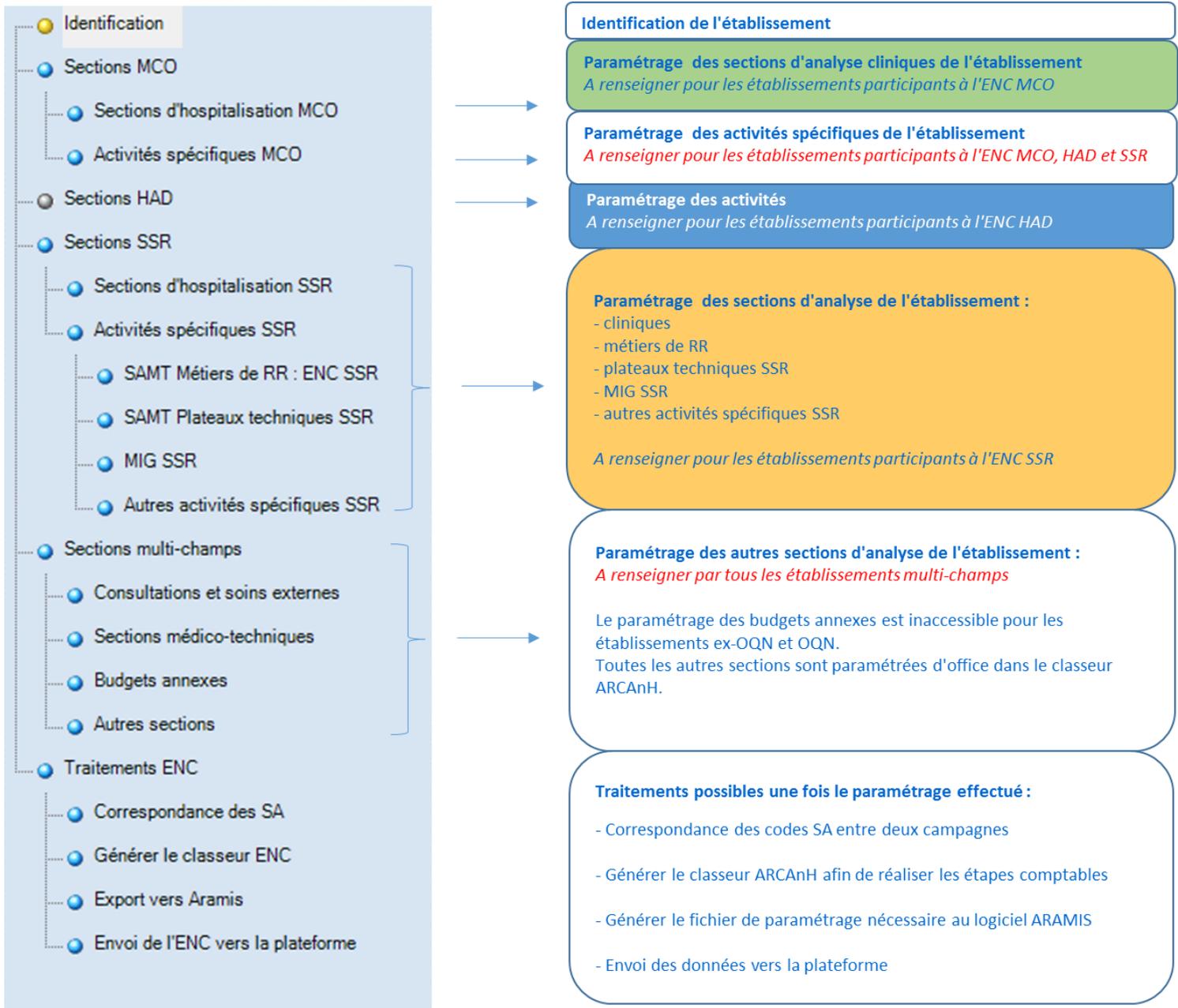
- Microsoft .NET Framework 4.0 :
<http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=17718>
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

ATTENTION : le logiciel ARCANH est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données du logiciel sont stockées par défaut sur le poste mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « [Paramétrage du répertoire de données](#) ».

Présentation générale du logiciel

Le logiciel s'ouvre sur une première fenêtre dont chaque rubrique est décrite ci-dessous. Elles seront détaillées dans la suite du manuel.



1. Paramétrage

Le paramétrage est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables via le classeur du tableur. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Définir la liste complète des sections d'analyse ;
- Définir la liste des autres sections (logistique médicale, activités hors ENC, MIG, budgets annexes).

Dès lors que les sections d'analyse ont été paramétrées, il faut générer le classeur ARCAH et renseigner les UO pour chacune des SAMT (tous types) et SPE SSR paramétrées.

Il est ensuite possible de générer le fichier à importer dans le logiciel ARAMIS en réalisant l'export vers ARAMIS (voir ci-dessous).

1.1. Les fonctionnalités disponibles

 : Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

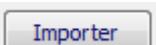
 : Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

 : Après avoir saisi manuellement les données, ce bouton permet d'enregistrer les données

 : Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification

 : Ce bouton permet

- de générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur 
- d'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur 

 : Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en annexe 1.

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point ou de la virgule comme séparateur de décimales

1.2. Les formats d'imports

L'ensemble des formats d'imports sont décrits dans le « [guide des outils](#) » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

Ce guide indique notamment que les données peuvent être importées sous le format suivant :

- Tous les fichiers sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée des logiciels ARCAH-ENC et ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « ; ».
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « . » et le « , » sont acceptés pour les décimales.
- Les numéros de SA sont à transmettre sans les points (exemple : 934.792.2 doit apparaître dans les fichiers en 9347922).
- Selon les fichiers, pour une valeur manquante, le champ peut être mis à vide. Si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs.
- Les dates sont au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA (Nouveau 2017)

1.3. Identification et gestion des établissements

La fenêtre « **Identification** » se présente sous la forme suivante :

Identification et gestion des établissements

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Année	Etablissement en cours
991156027	Centre hospitalier de l'Atéiache	2017	<input checked="" type="checkbox"/>
991540246	ETS TEST SSR DGF	2017	<input type="checkbox"/>
992156026	ETS TEST MCO SSR	2017	<input type="checkbox"/>

Ajouter Supprimer

Données administratives

Finess: 991156027 Année: 2017 Créer l'année

Raison Sociale: Centre hospitalier de l'Atéiache

Sélectionner le statut de l'établissement: Public ex-DG / DAF

Définir en tant qu'établissement courant

NOTE : Pour les établissements réalisant le RTC, les fichiers d'import du découpage analytique réalisés pour l'ENC peuvent être utilisés dans le logiciel ARCANH RTC, sous réserve de la disponibilité des clés de répartitions de fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives. Pour plus de précisions, veuillez vous référer au manuel du logiciel ARCANH RTC.

Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement?

MCO SSR HAD

Activités de l'établissement à cocher. Plusieurs coches sont possibles.

A quelle ENC participez-vous ?

MCO SSR HAD

ENC réalisée à cocher. Plusieurs coches sont possibles.

Importer le paramétrage de l'année 2016

Rapport du dernier import

Après l'avoir sélectionné parmi les établissements paramétrés, permet de choisir l'établissement sur lequel on souhaite travailler

Permet d'importer son paramétrage N-1 récupéré sur la plateforme e-ENC dans la rubrique « restitutions propres à l'étabt »
Chaque nouvel import supprime complètement l'ancien

Ajouter Pour paramétrer un nouvel établissement, cliquez sur **Ajouter**. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

Valider Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur **Valider** pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

Si vous travaillez sur plusieurs établissements, il faut effectuer la même manipulation que précédemment.

Définir en tant qu'établissement courant Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur **Définir en tant qu'établissement courant**.

1.4. Paramétrage des sections

1.4.1. Sections d'hospitalisation MCO

La fenêtre se présente sous la forme suivante :

Sections d'hospitalisation MCO

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Mode Prise en charge
933314	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	Hospitalisation complète
934111100	Médecine polyvalente/neuro	Hospitalisation complète
934111114	Médecine polyvalente non programmée/Dermato/Neuro	Hospitalisation complète
934111121	Médecine HDJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
934111130	UTHA	Hospitalisation complète
93411130	Maladies infectieuses	Hospitalisation complète
93412000	Pédiatrie HC	Hospitalisation complète
93412001	Pédiatrie HJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
93412144	Néonatalogie	Hospitalisation complète
93413164	Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme	Hospitalisation complète

Buttons: Ajouter, Supprimer, Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 3314

Suffixe: []

Mode de prise en charge: Hospitalisation complète

Libellé officiel: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) (1)

Libellé saisi: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) (2)

Buttons: Valider, Annuler

Callouts:

- Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
- Affichage des sections déjà paramétrées
- Importer la liste des SAC sous forme de fichier
- Supprimer la SAC
- Ajouter une SAC
- Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA
- Enregistrer les données saisies
- Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 200.

1.4.2. Activités spécifiques MCO

Il s'agit de définir la liste des Missions d'Intérêt Général dont l'établissement a été attributaire (exclure les AC).

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement sont indiqués dans un dossier Zip intitulé « MIG 2017 » à télécharger sur le site de l'ATIH :

Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC MCO>ENC MCO données N

Activités spécifiques MCO

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Activités spécifiques MCO

Code	Libellé	Imputation dans le classeur ArcanH
<input checked="" type="checkbox"/>	C03 Le financement des activités de recours exceptionnel	Charges à imputer en Phase III hors MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D04 Centre de ressource biologique (CRB) – tous confondus	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D041 Centre de ressource biologique (CRB) - CEREBROTHERQUES	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D042 Centre de ressource biologique (CRB) - SEROTHEQUES	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D043 Centre de ressource biologique (CRB) - CELLULOTHEQUES	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D044 Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUE D'ADN	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D045 Centre de ressource biologique (CRB) - BANQUES DE SANG DE CORDON	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D046 Centre de ressource biologique (CRB) – TUMOROTHEQUES	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D05 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique nation...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D06 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique en can...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D07 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique interrè...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D08 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle (PRT)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D09 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en santé (...)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D10 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche translationnelle en cancér...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D11 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du sys...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D12 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et pa...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D14 Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques innovantes (...)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D15 Les projets de recherche entrant dans le programme de soutien aux techniques innovantes e...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D19 L'effort d'expertise des établissements de santé	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D20 Le soutien exceptionnel à la recherche clinique et à l'innovation	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D21 Les programmes de recherche médico-économique (PRME)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	D22 Les programmes de recherche médico-économique en cancérologie (PRMEK)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	E01 Les stages de résidents de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de l...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	E02 Le financement des études médicales	Charges à imputer en Phase III hors MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F01 Les centres mémoires de ressources et de recherche	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F02 Les comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience hu...	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F03 Les centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F04 Les centres de référence pour la prise en charge des maladies rares	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F05 Les centres de référence sur l'hémophilie	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F06 Les centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F07 Les centres de référence sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F08 La mortalité périnatale	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F09 Les centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F10 Les centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	F11 Les services experts de lutte contre les hépatites virales	Charges à imputer en Phase III MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	Tout cocher	

Pour chaque section, la colonne indique si les charges sont à imputer en phase 3-MIG ou en phase 3-SA

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf. introduction de la partie 1).

Pour les établissements ne réalisant que l'ENC SSR mais ayant une activité MCO, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques MCO dont ils bénéficient dans la SA HORSSSR qui doit donc être cochée.

Activités spécifiques MCO

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Activités spécifiques MCO

Code	Libellé	Imputation dans le classeur Arcanh
<input type="checkbox"/> HORSSSR	Etablissements réalisant uniquement l'ENC SSR : MIG et MERRI variables, hors champs SSR	Charges à imputer en Phase III MIG

Tout cocher



1.4.3.Sections HAD

La fenêtre « Sections Intervenants » se présente sous la forme suivante :

Sections Intervenants : ENC HAD

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé saisi	Libellé officiel
935310221	Infirmier Salarié	Infirmier
935310222	Infirmier Libéral	Infirmier
935310231	Aide-soignant salarié	Aide-soignant
935310242	Masseur-kinésithérapeute	Masseur-kinésithérapeute
935310292	Orthophoniste	Orthophoniste
935310311	Diététicien	Diététicien
935310321	Psychologue	Psychologue
9353103411	Socio-esthéticienne	Autres intervenants
9353103421	Stomathérapeute	Autres intervenants



Importer la liste des Intervenants sous forme de fichier « .txt »

Saisie des sections

Ajouter/Supprimer une section Intervenant

Racine SA Libellé officiel 1

Suffixe Libellé saisi 2

Type d'intervenant :

Personnel salarié
 Personnel extérieur hors intérimaire
 Personnel Intérimaire

Suivi au séjour :

Suivi des minutes
 Suivi des montants

Enregistrer les données saisies

Coche du type d'intervenant. Pour le personnel intérimaire, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Suffixe au choix facultatif.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des intervenants :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, il vous faut choisir la racine du code de la SA (liste fermée qui apparaît en cliquant sur le code). Le libellé officiel ① se renseigne automatiquement en conformité avec le code SA saisi.

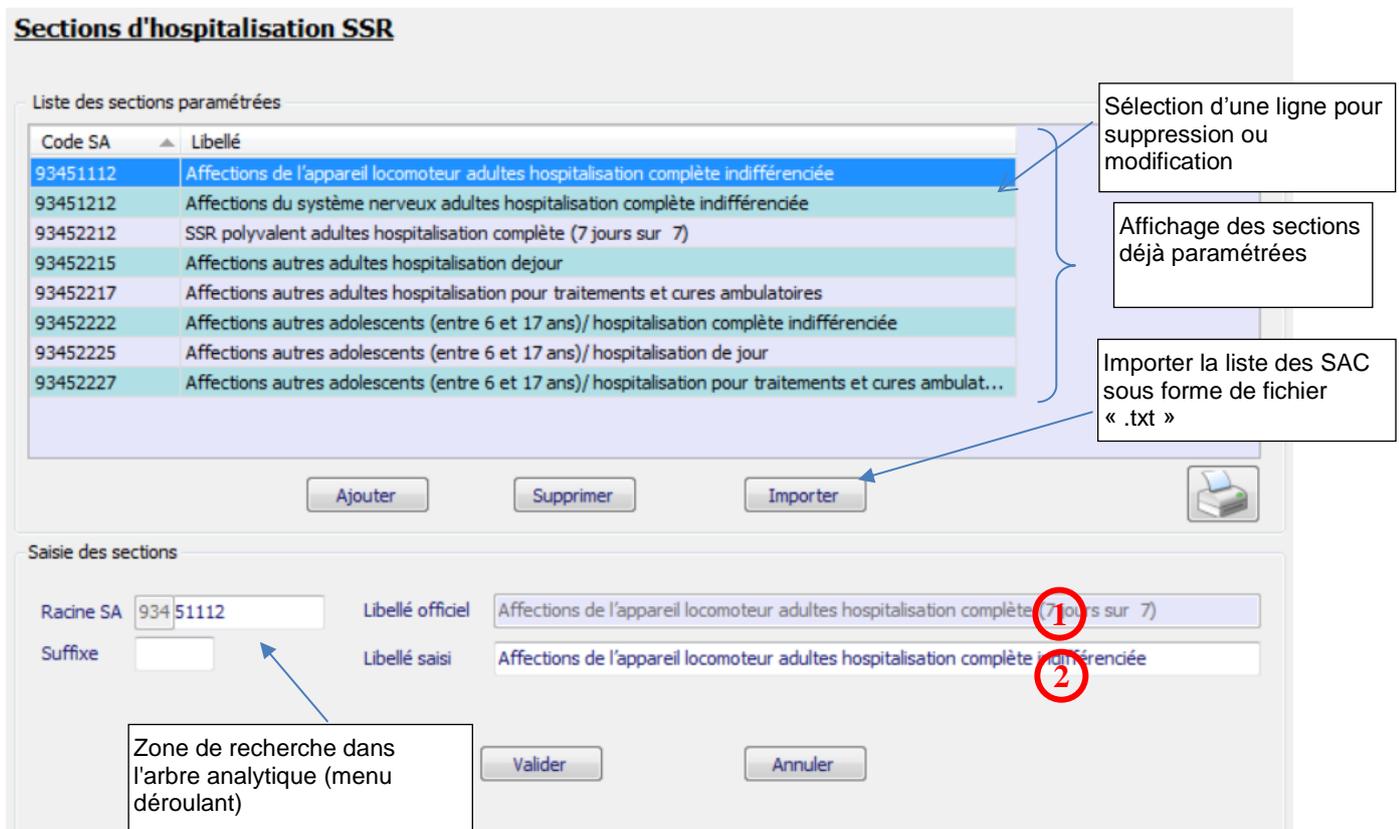
Vous avez la possibilité de saisir :

- un suffixe complétant la racine de la SA. Ce suffixe a pour vocation première de distinguer, au sein d'un même type d'intervenant, le fait qu'il soit salarié ou extérieur hors intérimaire (libéral) ou intérimaire.
- un libellé différent du libellé officiel ②.

Le choix entre salarié, extérieur hors intérimaire (libéral par exemple) ou intérimaire s'effectue pour chaque SA créée. Pour le personnel intérimaire, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

1.4.4. Sections d'hospitalisation SSR

La fenêtre « SAC » se présente sous la forme suivante :



Sections d'hospitalisation SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
93451112	Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée
93451212	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète indifférenciée
93452212	SSR polyvalent adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
93452215	Affections autres adultes hospitalisation de jour
93452217	Affections autres adultes hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires
93452222	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
93452225	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
93452227	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulat...

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93451112 Libellé officiel: Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) ①

Suffixe: Libellé saisi: Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée ②

Valider Annuler

Annotations:

- Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
- Affichage des sections déjà paramétrées
- Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »
- Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SAC SSR pouvant être créées est de 40.

1.4.5. Activités spécifiques SSR

1.4.5.1 SAMT Métiers de RR : ENC SSR

SAMT Métiers de RR : ENC SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
93272001	Médecin
93272101	Infirmier
93272201	Masseurs kinésithérapeute
93272203	Orthophoniste
93272204	Orthoptiste
93272205	Diététicien
93272206	Ergothérapeute
9327220698	Ergothérapeute
93272207	Psychomotricien
93272208	(Neuro)psychorééducateur

Ajouter Supprimer Importer

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »

Saisie des sections

Racine SA 001 Libellé officiel Médecin **1**

Suffixe Libellé saisi Médecin **2**

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Valider Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT métiers de RR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 40.

1.4.5.2 SAMT Plateaux techniques SSR : ENC SSR

SAMT Plateaux techniques SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
9327111	Espace d'ergothérapie
9327121	Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale,...
9327131	Salle d'orthoptie
9327141	Cuisine éducative
9327151	Locaux de simulation de logement
9327152	Appartement d'autonomie
9327161	Appareil d'isocinétisme
9327162	Laboratoire d'analyse du mouvement, de l'équilibre et de la marche
9327167	Stabilométrie
9327171	Électrostimulation fonctionnelle

Ajouter Supprimer Importer

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier

Saisie des sections

Racine SA Libellé officiel **1**

Suffixe Libellé saisi **2**

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant) Valider Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT plateaux techniques spécialisés SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 90 dont 10 de Balnéo.

1.4.5.3 MIG SSR

La fenêtre permettant la saisie des MIG SSR se présente sous la forme suivante :

MIG SSR

Cocher les MIG SSR de votre établissement.

MIG SSR

Code	Libellé	Imputation dans le classeur ArcanH
<input type="checkbox"/>	V01 Scolarisation des enfants hospitalisés en SSR	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input checked="" type="checkbox"/>	V02 Réinsertion professionnelle en soins de suite et de réadaptation (COMETE)	Charges à imputer en Phase 3-SA
<input type="checkbox"/>	V03 Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V04 La rémunération des internes en stage hospitalier	Charges à imputer en Phase 3-SA
<input type="checkbox"/>	V05 L'effort d'expertise des établissements	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V06 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique (PHRC)	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V07 Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performance du système de soi...	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V08 Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale ...	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V09 Les programmes de recherche médico-économique (PRME)	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V10 Hyperspécialisation	Charges à imputer en Phase 3-SA
<input type="checkbox"/>	V11 La rémunération, les charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndical...	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V12 Les équipes mobiles en SSR	Charges à imputer en Phase 3-MIG
<input type="checkbox"/>	V13 Unités cognitivo-comportementales en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA
<input type="checkbox"/>	V14 Plateaux techniques spécialisés (PTS)	Charges à imputer en Phase 3-SA
<input type="checkbox"/>	V15 Ateliers d'appareillage	Charges à imputer en Phase 3-SA
<input type="checkbox"/>	HORSMCO Etablissements réalisant uniquement l'ENC MCO: MIG et MERRI variables, hors champs MCO	Charges à imputer en Phase 3-MIG

Tout cocher



Il s'agit également de définir la liste des Missions d'Intérêt Général SSR dont l'établissement a été attributaire.

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf. introduction de la partie 1).

Pour les établissements ne réalisant que l'ENC MCO mais ayant une activité SSR, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA HORSMCO qui doit donc être cochée.

MIG SSR

Cocher les MIG SSR de votre établissement.

MIG SSR

Code	Libellé	Imputation dans le classeur ArcanH
<input type="checkbox"/> HORSMCO	Etablissements réalisant uniquement l'ENC MCO: MIG et MERRI variables, hors champs MCO	Charges à imputer en Phase 3-MIG

Tout cocher



1.4.5.4 Autres activités spécifiques SSR

La fenêtre permettant la saisie des activités spécifiques SSR se présente sous la forme suivante :

Autres activités spécifiques SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
936611	Ateliers d'appareillage et de confection
936612	Parc de matériel roulant
936613	Suivi pré ou post hospitalisation



Saisie des sections

Racine SA
 Libellé officiel **1**

Suffixe
 Libellé saisi **2**

Il s'agit de définir si vous avez une activité « Parc de matériel roulant », « Atelier d'appareillage et de confection » et « Pré et post hospitalisation ».

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des Autres activités spécifiques SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de :

- 5 pour la SA 936611. Ateliers d'appareillage et de confection
- 5 pour les SA 936612 Parc de matériel roulant
- 1 pour la SA 936613 Suivi pré ou post hospitalisation

1.4.6. Consultations et soins externes

La fenêtre permettant la saisie des activités de consultations et soins externes se présente sous la forme suivante :

Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> 93471	Consultations psychiatriques
<input checked="" type="checkbox"/> 93472	Consultations SSR
<input checked="" type="checkbox"/> 9346-93479	Consultations et soins externes MCO

Tout cocher

Il s'agit de définir si vous avez une activité « consultations et soins externes MCO », « consultations SSR » et « consultations psychiatrie » en cochant.

Après avoir coché les activités souhaitées cliquer sur **Valider**. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

1.4.7. Sections médico-techniques

Sections médico-techniques

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Nature d'UO
932211	SMUR	Demi-heure
93231	Autres laboratoires	B
932311	Sous traitance laboratoires	Montant_ST
93232	Anatomie - Pathologie	Montant_ST
932411	Bloc opératoire central	ICR
93243	Bloc gynéco-obstétrical	ICR
932514	Scanographie (dont mémoradio)	ICR
93254	Imagerie résonance magnétique (IRM)	ICR
93259	Autres techniques d'imagerie	ICR
932591	Sous traitance imagerie	Montant_ST

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 2211 Libellé officiel: SMUR terrestre 1
 Suffixe: Libellé saisi: SMUR 2
 Nature de l'UO: Demi-heure

Type de la SAMT: Ambulatoire Non ambulatoire Non concerné
 Mode de fonctionnement de la SAMT: Interne Sous-traitance Groupements

Valider Annuler

Affichage des sections déjà paramétrées

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Nouveau 2017 : Liste déroulante, avec saisie libre possible pour certaines SAMT

Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés

Importer la liste des SAC sous forme de fichier

3 modes de fonctionnement de la SAMT → interne/sous-traitée/groupement

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT:

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel 1 et le libellé 2 se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé 2 peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

La nature de l'UO est renseignée par défaut mais peut être modifiée.

Le type de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés.

Le nombre maximal de SAMT pouvant être créées est de 360 dont 120 de SAMT « générales », 20 de SAMT SMUR et 120 de SAMT Dialyse, 100 de SAMT Radiothérapie.

1.4.8. Budgets annexes

Remarque : ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

Nouveau 2017 : Budget annexe G pour les GHT Groupements Hospitaliers de Territoire – EPS Support

Budgets annexes

Budgets annexes

Code	Libellé
<input type="checkbox"/> A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
<input checked="" type="checkbox"/> B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
<input checked="" type="checkbox"/> C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
<input checked="" type="checkbox"/> E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
<input checked="" type="checkbox"/> G	Groupements Hospitaliers de Territoire - EPS support
<input type="checkbox"/> J	Maisons de retraite
<input checked="" type="checkbox"/> L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
<input type="checkbox"/> M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
<input type="checkbox"/> N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
<input checked="" type="checkbox"/> P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Tout cocher



Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections de logistique médicale, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

1.4.9. Autres sections

Certaines sections sont ouvertes automatiquement pour tous les établissements dans le classeur ARCANH et cet écran permet d'en informer les établissements de façon synthétique.

Les sections concernées sont celles de logistiques médicales (LM), de logistique et gestion générale (LGG), de Structure (STR) et d'activités subsidiaires.

Autres sections

Les sections suivantes sont non paramétrables et ouvertes automatiquement en colonne dans le classeur ARCAAnH

Logistiques médicales

Code	Libellé
9361	Pharmacie
9362	Stérilisation
9364	Génie biomédical
9365	Hygiène hospitalière et vigilances
9367	Autre logistique médicale

Logistique et gestion générale

Code	Libellé
93111	Services administratifs à caractère général
93112	Services administratifs liés au personnel
93113	Accueil et gestion des malades
93114	DSI
93115	DIM
93116	Services hôteliers
931172	Transport motorisé des patients (hors SMUR)
931171	Brancardage et transport pédestre des patients
93118	Entretien – maintenance
9313	Restauration
9314	Blanchisserie

Structure

Code	Libellé
9381	Structure-financier
9382	Structure-immobilier

Activités subsidiaires

Code	Libellé
Act_subsid1	Rétrocession de médicaments
Act_subsid2	Mise à disposition de personnel facturé
Act_subsid3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
Act_subsid4	Autres ventes de biens et de services

2. Traitements ENC: Correspondance des SA

Ce « transcodage » permet de faire une « correspondance » entre l'ancien découpage de l'établissement et le nouveau en cas de modification d'une année sur l'autre.
Pas de distinction Racine/suffixe à faire.

Le remplissage est obligatoire. Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme restent possibles.

Seules les SAC, les SAMT et les activités spécifiques en écart entre N et N-1 sont concernées par cette correspondance. Les autres sections ont un code unique générique.

Correspondance des sections si le découpage a changé entre 2016 et 2017

Si votre découpage a changé entre 2016 et 2017, vous devez nous indiquer la correspondance entre les anciens numéros de SA et les nouveaux lors de cette étape.
Pour lancer la comparaison entre les 2 années, merci d'appuyer sur le bouton suivant « Valider »

Code SA 2016	Code SA 2017
D20 (ACTSPE_MCO) - Le soutien exceptionnel à la recherche din...	
I02 (ACTSPE_MCO) - Les équipes mobiles de gériatrie (EMG)	
I03 (ACTSPE_MCO) - Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)	
L01 (ACTSPE_MCO) - Les consultations destinées à effectuer la ...	
M01 (ACTSPE_MCO) - Les actions de prévention et d'éducation t...	
P01 (ACTSPE_MCO) - Les consultations mémoire	
P02 (ACTSPE_MCO) - Les consultations hospitalières d'addictologie	
P04 (ACTSPE_MCO) - Les structures d'étude et de traitement de...	
P11 (ACTSPE_MCO) - Les consultations d'évaluation pluriprofess...	
Q01 (ACTSPE_MCO) - Les services d'aide médicale urgente (SAM...	
R03 (ACTSPE_MCO) - La coordination des instances nationales d...	
R04 (ACTSPE_MCO) - La rémunération, les charges sociales des ...	
T03 (ACTSPE_MCO) - Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire...	
T04 (ACTSPE_MCO) - Les chambres sécurisées pour détenus	
U02 (ACTSPE_MCO) - Les permanences d'accès aux soins de sa...	
935310202 (INTERVENANT) - Médecin	
935310222 (INTERVENANT) - Infirmier	

SA 2017 à affecter
934311104 (SAC_MCO)
RECH (ACTSPE_MCO)

Nouvelles sections non prises en compte dans la correspondance. La section doit être vide pour poursuivre, ie qu'il faudra forcément indiquer la correspondance pour ces sections

Correspondance manuelle à réaliser

Import du fichier de correspondance :

Importer

Import d'un fichier de correspondance

Ajouter une ligne Supprimer la ligne sélectionnée Tout Réinitialiser

Valider

2.1. Quand réaliser cette phase ?

La correspondance ne peut être réalisée qu'à partir du moment où le paramétrage N est finalisé.

Si la correspondance n'a pas été réalisée, ou si la correspondance a été réalisée et est concernée par des contrôles bloquants, l'établissement ne pourra pas transmettre les données ARCAH. L'établissement pourra néanmoins générer le classeur.

2.2. Réaliser la correspondance manuellement

Le tableau affiche 2 colonnes :

- A gauche, la colonne pré-remplie des codes SA N-1 (ancien découpage) pour les SA n'existant pas l'année N
 - A droite, la colonne code SA N (nouveau découpage) à compléter par menu déroulant
- ⇒ La liste des code SA de l'ancien découpage est celui fourni par l'établissement dans l'ENC N-1.
- ⇒ La liste des code SA avec le nouveau découpage est celui saisi précédemment dans la phase paramétrage.

L'établissement doit remplir la colonne code SA 2017. Pour chaque ligne. 3 cas peuvent se présenter :

- La SA N-1 a une correspondance avec plusieurs codes SA N
 - Choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, la première SA N concernée, paramétrée précédemment
 - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis choisir, dans le menu déroulant de la colonne de gauche, la SA N-1, la créer autant de fois que nécessaire et choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, les SA N concernées
- La SA N-1 de la colonne de gauche est supprimée en année N
 - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de droite SA N
- La SA N de la colonne de droite est nouvelle en année N
 - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de gauche SA N-1 après avoir ajouté une ligne (s'aider de l'indication sur la droite « SA 2017 à affecter »).

Le bouton « Supprimer la ligne sélectionnée » permet de supprimer une ligne de correspondance si besoin.

Règle de remplissage :

- toutes les SA N-1 doivent avoir une correspondance en année N (si la SA est supprimée, choisir le libellé « NC » pour N).
- Toutes les SA N doivent avoir une correspondance en année N-1 (si la SA correspond à une nouvelle activité en N, choisir le libellé « NC » pour N-1).

Une fois la correspondance manuelle effectuée, l'établissement doit cliquer sur :

Lance les contrôles

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CORR02	❖	Correspondance manquante – Mettre « NC » si pas de correspondance
--------	---	---

Si le champ N-1 ou N est manquant (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « NC ».

CORR07	❖	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle
--------	---	---

Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.

CORR08	❖	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont un avec une correspondance « Non concerné »
--------	---	--

Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

Si il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N-1 et N » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier

L'établissement peut préparer sa correspondance à l'avance. Le format du fichier est décrit dans le document « Guide des outils de l'ENC » disponible sur le site de l'ATIH.

Ouvre l'explorateur Windows, importe le fichier et lance les contrôles.

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CORR01	❖	2 champs attendus (Numéro ancien arbre ; Numéro nouvel arbre)
--------	---	---

Si le fichier a plus de 2 « ; », le fichier est en anomalie.

CORR02	❖	Correspondance manquante – Mettre « NC » si pas de correspondance
--------	---	---

Si le champ AA ou NA est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « NC ».

CORR03	❖	SA déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1
--------	---	--

Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAAnH N-1. Les SA du fichier de correspondance manquantes dans le fichier des SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.

La valeur « NC » des SA du champ SA N-1 ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

CORR04	❖ N-1	SA non déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA
--------	----------	--

Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAH N-1. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.

La valeur « NC » des SA du champ SA N-1 ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

CORR05	❖ N	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA
--------	--------	--

Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance manquantes dans les SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.

La valeur « NC » des SA du champ SA N ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

CORR06	❖ N	SA non paramétrée(s) dans l'ENC N mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA
--------	--------	--

Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.

La valeur « NC » des SA du champ SA N ne doivent pas être prise en compte dans ce test.

CORR08	❖	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont un avec une correspondance « Non concerné »
--------	---	--

Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

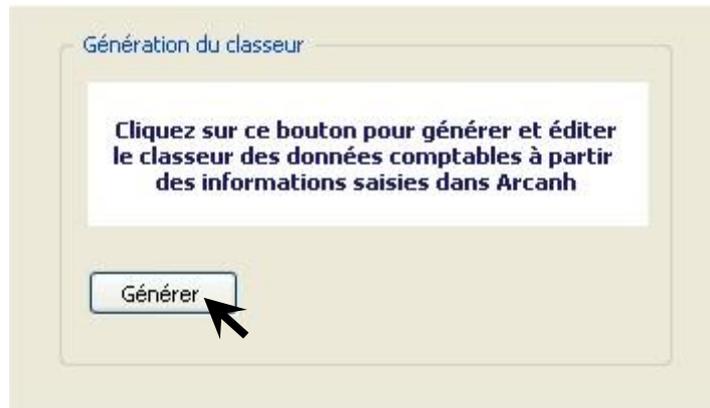
S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N et N-1 » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

3.1. La génération du classeur et les éléments généraux

3.1.1. La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur **Générer le classeur** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement courant (cf. § 1.1) l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.



Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

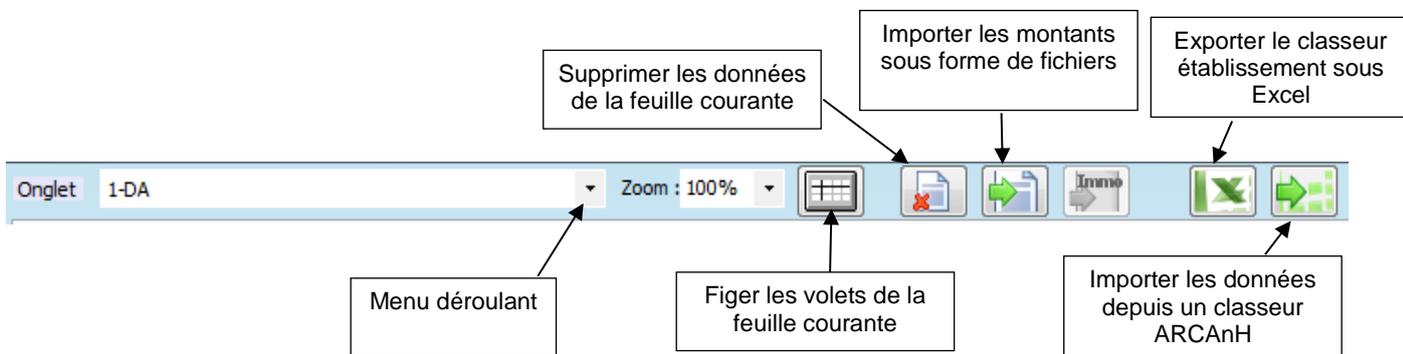
- la fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- au moins une SA a été identifiée ;

Attention : La génération du classeur peut prendre jusqu'à 5 minutes selon le nombre de sections définies.

3.1.2. Les éléments généraux du classeur

Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Un menu déroulant permettant d'accéder aux différents onglets du classeur
- Un bouton  permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton  permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format .txt ou csv
 NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.
- Un bouton  permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un bouton  permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton  permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (ie les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.
- Un bouton **Enregistrer**
- Un bouton **Quitter** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis



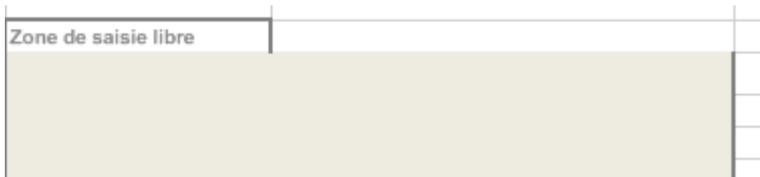
La partie basse du classeur comporte les éléments suivants :

- Les différents onglets des étapes comptables



- Un curseur permettant de se déplacer au sein des onglets

De plus, tous les onglets du classeur ARCAAnH bénéficient, à droite et/ou en dessous des données, de zones de saisie libres utilisables pour expliciter certaines opérations à l'attention du superviseur.



3.1.3. Comment remplir le classeur ARCAAnH? Saisie ou import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- **soit en saisie manuelle directement dans le logiciel**

Dans tous les onglets :

- ✓ les cellules en  (beige) représentent les zones de saisie possibles ;
- ✓ les cellules en  (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;

Dans l'onglet « 3-SA » :

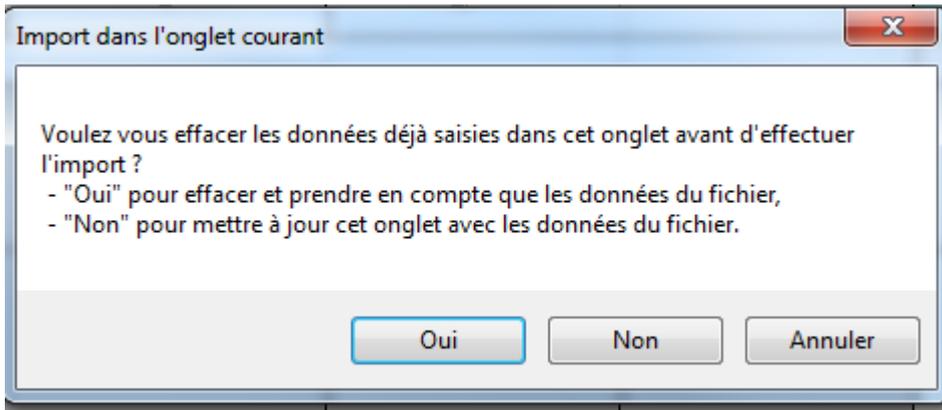
- ✓ les cellules en  (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en  (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée;

- **soit par import d'un fichier texte (.txt ou .csv)**



: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé **pour la phase comptable correspondant à l'onglet actif**. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Vous pouvez choisir d'ajouter les données importées aux données déjà saisies, ou de supprimer toutes les données pré-saisies pour les remplacer par les données importées :



: Ce bouton permet de réimporter **tous les onglets du classeur Excel**. Cet import efface toutes les cellules déjà renseignées et écrit à l'identique de tous les onglets du fichier importé.

3.1.4. Les formats d'Import

L'ensemble des formats d'imports sont décrits dans le « **guide des outils** » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

L'onglet du classeur ARCAH « **Ident_codes_imports** » rappelle également les formats de fichier pour chaque onglet. (Nouveau 2017)

Import des données :

Pour chacune des phases du classeur, des possibilités d'import existent.

Une description détaillée est disponible dans le guide des outils. Pour rappel, les formats de fichier d'import sont les suivants :

1-DA			
Libellé du champ	Nature du champ	Où trouver l'information dans le classeur :	Exemple
Code ligne	Code des données administratives	colonne Q	etp_soig
Code colonne	Code SA paramétrées	ligne 10	9346111
Valeur		croisement des 2 infos ci-dessus	10.4 (etp => N décimal >= 0 autre => N entier >= 0)

2-PCE			
Libellé du champ	Nature du champ	Où trouver l'information dans l'onglet :	Exemple
Code ligne	N° du compte	colonne P	60211
Code colonne	Code type de données	ligne 7	MONTANT
Montant		croisement des 2 infos ci-dessus	1879523.72

3.2. Les onglets du classeur

Le classeur ARCAH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH.

Sommaire :

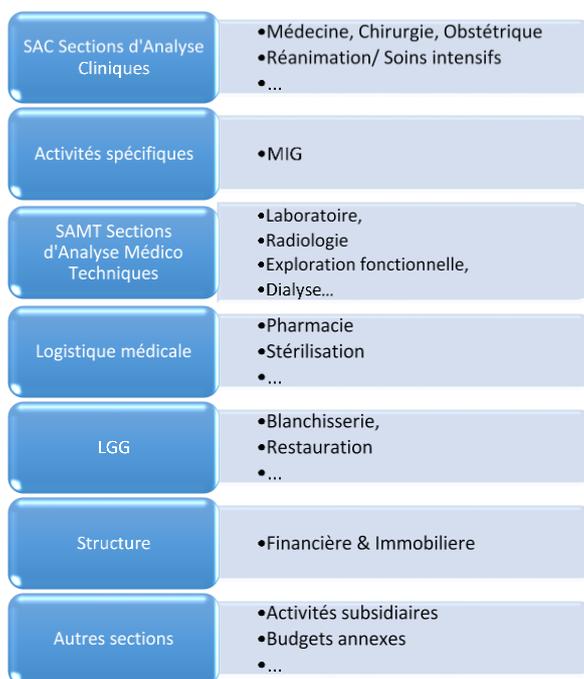
Le classeur ARCAH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH. Quelques explications sur les onglets suivants :

1-DA	Données Administratives	=> Saisie ou import des diverses données administratives (ETP, nombre de journées, nombre d'UO... par SA)
2-PCE	Phase 2 : Plan Comptable de l'Etude	=> Saisie ou import du PCE à l'aide de votre Balance de sortie
2-hono	Phase 2 : Retraitements des honoraires	=> Saisie de l'activité libérale ou de la rémunération à l'acte concernant uniquement l'activité d'hospitalisation
2-CB	Phase 2 : Retraitements du Crédit-Bail	=> Retraitement du Crédit-bail afin de distinguer les charges de CB entre un montant correspondant aux intérêts et un montant correspondant à une dotation aux amortissements
3-MIG	Phase 3 : Affectations aux sections MIG	=> Saisie ou import des charges liées aux activités de soins hors hospitalisation aux SA
3-SA	Phase 3 : Affectations aux sections (hors activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR)	
4-pdt	Phase 4 : Traitement des produits déductibles	=> Déduction des SA des produits admis en atténuation des coûts de l'étude
5	Phase 5 : Déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	=> Identification des charges des sections consommées hors des activités principales de soins
6-cd	Phase 6 : Déduction des charges directement affectées aux séjours	
7-champs	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les champs d'activité	
7-LOG	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les sections de l'ENC	
Immo	Répartition de l'actif immobilisé sur les SA	
Contrôles	Permet de contrôler le classeur	

3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives

L'onglet « Données Administratives » récapitule tout le paramétrage effectué dans la 1^{ère} partie du logiciel.

Cet onglet permet de renseigner diverses données administratives (ETP, nombre de journées, nombre d'UO... par SA) en détail sur les sections.



Les définitions des différents éléments à renseigner sont données dans le guide méthodologique

Exemple des ETP :

Données	Codes ligne d'import	Données globales	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO
		donnees_globales			
ETP moyen rémunéré annuel					
Nombre d'ETP Soignants	etp_soig	0			
Nombre d'ETP Autres	etp_aut	0			
Nombre d'ETP Médicaux	etp_med	0			
dont internes	etp_med_int	0			
dont étudiants	etp_med_etud	0			
Nombre d'ETP Total		0	0	0	0

Les ETPR renseignés sur cet onglet seront ainsi automatiquement repris dans l'onglet 7-champs.

La colonne « Autres activités hors étude » a été scindée en 10 colonnes.

Autres activités hors étude									
Plateaux médico-techniques ne produisant pas pour l'ENC	MIG	Activités cliniques MCO hors ENC	Activités cliniques SSR hors ENC	Activités cliniques Psy hors ENC	Activités cliniques HAD hors ENC	Autres activités hors ENC	Consultations et soins externes tous champs confondus	Activités subsidiaires, refacturation aux BA, Redevances	Autres activités hors étude
Mthenc	tmig	9341-9342-9343	9345	9344	93531	934-935AA	tconsult	aa_asrba	aa_hors_etude

3.2.2. Onglet « 2-PCE » : le plan comptable de l'étude

Balance de l'étude

La liste des comptes présentée dans l'onglet du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits dans l'ordre des comptes comptables et sans titre.

Ce découpage, à respecter lors de la saisie des documents de base nécessaires à l'alimentation du PCE, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique de l'ENC. Il implique de disposer, en amont de la réalisation des étapes comptables, d'informations fiables et suffisamment précises.

La saisie des dépenses et des recettes est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable présenté en annexes 2 et 3 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible d'utiliser la colonne « retraitement extra-comptable » pour mieux suivre les corrections des établissements.

La saisie de toutes les charges non incorporables et de tous les produits non déductibles a été transférée de l'onglet 3-SA vers l'onglet 2-PCE, dont les recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes. (Nouveau 2017) - cf section suivante

A noter que les comptes surlignés en orange correspondent aux comptes qui seront affectés automatiquement sur une/des SA de CNI/PND de l'onglet 2-PCE.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
Charges :				
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU			0
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles			0
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles			0
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux			0
60217	Consommations d'autres produits de base			0
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques			0
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical			0
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro			0
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie			0
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du CSS			0
602268	Autres DMI			0
60228PROT	Dispositifs médicaux utilisés principalement au cours du processus d'appareillage et de confection de prothèses et d'ortho-prothèses			0
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT			0
6023	Consommations d'alimentation			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
701	Ventes de produits finis			0
702	Ventes de produits intermédiaires			0
703	Ventes de produits résiduels			0
704	Travaux			0
705	Etudes			0
706	Prestations de services			0
7071	Rétrocession de médicaments			0

Affectation en Charges Incorporables (CI), Produits admis en atténuation des charges (PAC), Charges non incorporables (CNI), Produits non déductibles (PND)

L'objectif de cette étape est d'identifier les Charges Non Incorporables (CNI) et Produits Non Déductibles (PND) par motif.

Le montant retraité de chaque compte **doit être affectée** à l'une ou plusieurs des sections. Les affectations sont automatiques pour la majorité des comptes, mais il faut penser à saisir les montants quand les affectations ne sont pas automatiques. Les comptes et libellés en orange ont une affectation automatique en CNI/PND.

A l'issue de cette étape, la colonne « Ecart » doit être nulle pour tous les comptes.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
6354	Impôts sur les véhicules de sociétés	0	0	0	0	0			
6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables **	0	0	0					0
6353	Impôts indirects	0	0	0	1	2			5
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0					
6358	Autres droits (y compris l'imposition Forfaitaire Annuelle)	0	0	0					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0	0	0					
641FS	Rémunérations du personnel soignant	3 000	2 800	200	2 500	300			

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majorations pour chambre particulière	0	0	0					5
70825	Produits des prestations hospitalières facturées au titre de l'article L.174-20 du code de la sécurité sociale	0	0	0					0
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	0	0	0				0	
7083	Locations diverses	0	0	0				0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0	0	0				4	
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	0	0	0				0	
7087	Remboursement de frais par les CRPA	0	0	0				0	
7088	Autres produits d'activités annexes	0	0	0				0	
709	RRR accordés par l'établissement	0	0	0					
71	Production stockée	0	0	0					
72	Production immobilisée	0	0	0					
731	Produits à la charge de l'assurance maladie	0	0	0			0		
732	Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance	0	0	0			0		
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0	0	0			3		
734	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0	0	0			0		
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0	0	0			0		
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	0	0	0					

1. **Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges** : ces montants sont repris dans les onglets suivants 2-CB et 3-SA.
2. **Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre** : sont affectés dans cette colonne la part de montants de CNI/PND des comptes qui sont à affectation multiple (pouvant être pour partie en CI ou CNI, pour partie en PAC ou PND)
3. **Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière** : correspond aux recettes de l'activité hospitalière, tous payeurs confondus. Les produits de l'activité hospitalière (comptes 73) sont automatiquement reportés dans cette colonne.
4. **Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA** : correspond aux recettes des activités subsidiaires, des redevances et des refacturations aux budgets annexes. Ces montants sont repris dans l'onglet 5 du classeur.
5. **Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature** : affectation automatique du compte en CNI/PND de part sa nature

3.2.3. Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires

Cette feuille présente les retraitements du PCE tels que prévus dans le guide ENC, en distinguant les retraitements spécifiques aux établissements DAF/ex-DG et OQN/ex-OQN (intégration des éléments hors comptabilité d'exploitation).

Etablissements DAF/ ex-DG

Il est demandé aux établissements DAF/ ex-DG de renseigner :

- le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein + des intervenants de RR + des médecins intervenants en HAD, au titre de leur activité libérale en hospitalisation du ou des champs traités dans l'ENC, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, **sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des redevances prélevées par l'établissement.**

Ne concerne que l'activité réalisée en <u>hospitalisation</u>		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
	↙ ↘	MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR	3	
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH)	H_PH	1	2		pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMS SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMS
Activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR	H_PRR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMS
<u>Retraitement des honoraires enregistrés en comptabilité d'exploitation et non affectable aux SA</u>					
Ne concerne que l'activité réalisée en <u>hospitalisation</u>		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte	H_REMUN				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMS

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH en Phase 3 dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires des personnels de RR en Phase 3 dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Rémunération à l'acte en Phase 3 dans l'onglet « 3-SA »**.

Etablissements OQN / ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)

Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation	Code ligne import	Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
Code colonne import		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
PARTIE HONORAIRES :					
Activité libérale des praticiens en imagerie médicale	HM_IM				
Activité libérale des praticiens en laboratoires d'anatomie pathologie	HM_B_ANAPATH				
Activité libérale des praticiens en autres laboratoires	HM_B_AUTRES				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement"
Activité libérale des praticiens en anesthésie	HM_ANEST				Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH
Activité libérale des praticiens en obstétrique	HM_OBS				MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF
Activité libérale des praticiens en chirurgie	HM_CHIR				
Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux	HM_AUTRES				
Activité libérale de personnels soignants	H_SOIGNANT				
Autre activité libérale	H_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en SSR	HM_SSR				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement"
Activité libérale des personnels non médicaux- intervenants de RR	HA_SSR				
Activité libérale des praticiens en imagerie	HM_I				Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH
Activité libérale des praticiens en laboratoires	HM_B				SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 7 d'ARAMIS
Activité libérale des praticiens en autres médico-technique	HMT_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en HAD	HM_HAD				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCAH HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4bis d'ARAMIS

A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements OQN/ ex-OQN alimentent le total des dépenses par types de produits médicaux (DMI et spécialités pharmaceutiques facturables en sus et autres consommables médicaux) comptabilisés en compte de tiers.

PARTIE PRODUITS MEDICAUX :					
Spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation	SP_FES_TIERS				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 5 et 6 d'ARAMIS HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS
DMI facturables en sus des prestations d'hospitalisation	DMI_FES_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Autres dispositifs médicaux	AUTRES_DM_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales liste traceurs	CMT_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales	CM_TIERS				Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation

Pour les établissements OQN / ex-OQN, les redevances ne sont pas à déduire des honoraires puisqu'elles sont traitées en Phase 5.

3.2.4. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

Code import import	Nature du bien	Désignation du bien	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements	Dotations de l'exercice (a)	Dotations antérieures	Dotations cumulées	Valeur nette théorique	Redevances de l'exercice	Intérêts (b) - (a)
			Taux d'amortissement de l'exercice					Totales (b)		
	NATURE BIEN	DESIGN BIEN	VAL ORIG	TAUX AMORT		DOT ANTER			REDEV EXERCICE	
CB_LIGNE1	Crédit bail mobilier : Matériel informatique	PC	1 000	20%	200	500	700	300	250	50
CB_LIGNE2					0		0	0		0
CB_LIGNE3					0		0	0		0
CB_LIGNE4					0		0	0		0
CB_LIGNE5					0		0	0		0
CB_LIGNE6					0		0	0		0

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.

Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien.

Dans la colonne **4** est renseigné le taux d'amortissement retenu. Pour les premières années d'amortissement, le taux est indiqué prorata temporis de la période d'amortissement sur l'année. (ex : amortissement sur 5 ans soit un taux d'amortissement de 20%, mais début d'amortissement le 1^{er} juillet => taux à renseigner de 20% x 6 mois / 12 mois soit 10% pour la première année)

La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5**.

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6**. Le total des dotations se calcule automatiquement en **7**, de même que la valeur nette théorique en **8**.

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.

La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10**.

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en phase III (onglets 3-MIG et 3-SA)
- une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier lors de la phase III (onglet 3-SA)

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

Synthèse des retraitements de crédit bail :						
		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	250	50		200	OK

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

Synthèse des retraitements de crédit bail :						
		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	0	50		200	-250

3.2.5. Onglet «3-MIG » : affectations aux sections des activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR

L'affectation des recettes, des charges et des produits en atténuation se fait en **trois temps** :

- dans un premier temps les recettes sont imputées en Produits Non Déductibles dans l'onglet 2-PCE
- dans un second temps, les charges et produits en atténuation sont affectés sur les SA MIG/FIQCS concernées en onglet 3-MIG, dès lors que la SA MIG concernées admet l'affectation de charges et produits
- puis, dans un troisième temps, affectation des charges et produits en atténuation en onglet 3-SA pour les activités MIG/FIQCS n'admettant pas une affectation dans une SA dédiée en onglet 3-MIG.

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges doivent refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

Précisions apportées pour certains types de financement	Traitement des charges liées au financement	Traitement des produits
MIGAC : -MIG : -MERRI dotation socle (Anciennement fixe et modulable)	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-MERRI part variable	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-Autres MIG	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-AC	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
FIR		
-FIR finançant la partie MIG	Voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-ancien FIQCS (QCSV)	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-ancien FMESPP	Dépend de l'activité financée : essentiellement en LGG et STR	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-FIR pour autres	Dépend de l'activité financée	Dépend de l'activité financée
CNR	Dépend de l'activité financée	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour la recherche	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour l'enseignement (si dans la comptabilité d'exploitation de l'éttbt)	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement est indiqué dans le **tableau excel « MIG »** mis à jour et diffusé sur le site de l'ATIH:

- Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC [CHAMP] >ENC [CHAMP] données N
 - Partie « Liste des missions d'intérêt général (MIG) »

3.2.6. Onglet « 3-SA » : affectations aux sections (hors activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR)

Une fois les charges et produits en atténuation relevant des MIG affectés, le même exercice est effectué sur les sections.

Le total saisi dans le PCE en « Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges » est repris en **1**.

Le montant total affecté lors de la phase 3 est repris en **2** (le total saisi en 3-MIG étant repris dans la colonne MIG, et donc inclus).

L'écart en **3** est calculé entre le montant total du PCE et le montant affecté en phase 3.

Si cet écart est différent de 0, il reste des montants à affecter lors de cette phase.

	Intitulés	Rappel : Total montants Charges incorporables et Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PCE + honoraires (A)	Montant total Phases 3 tous champs (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	MIG	SAC MCO
		TOT_PCE	TOT_phase3		TMIG	934111114
	Charges :					
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	1 0	2 0	3 0	0	
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0	0	0	0	
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	559 046	314 998	244 049	4 500	86 182
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	4 437	4 437	0	0	4 437
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	0	0	0	0	
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles	0	0	0	0	
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles	164 875	164 875	0	0	164 875
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux	76 213	76 213	0	0	6 311
60217	Consommations d'autres produits de base	32 066	32 067	0	0	11 376
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical	0	0	0	0	
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro	0	0	0	0	
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie	0	0	0	0	
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du CSS	42 997	42 997	0	0	42 997
602268	Autres DMI	1 023 930	1 023 930	0	0	30 000
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT	2 108 000	2 108 000	0	0	606 133
6023	Consommations d'alimentation	28 365	28 365	0	0	

Rappel : dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée.

Depuis la campagne 2017 :

- Transfert de l'onglet 3-SA vers l'onglet 2-PCE de la saisie de toutes les charges non incorporables et de tous les produits non déductibles, dont les recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes.
- Transfert de l'onglet 3-SA à l'onglet 5 de l'imputation par SA des recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes.

3.2.7. Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles

L'objectif de la Phase 4 est d'obtenir des coûts nets, pour chacun des postes de regroupement de charges.

Les montants des produits à déduire ainsi que des RRR (Remises, rabais, ristournes) obtenus sont automatiquement ventilés sur chacune des sections idoines à partir des données comptables saisies lors de la Phase 3, en **1**.

Le total des produits à déduire par section pour chacun des grands postes de charges apparaît en **2**.

A ce stade, les comptes de charges du PCE ont été regroupés sous de grands intitulés de postes de charges, apparaissant en **3** (cf. guide méthodologique ENC « 2.4 ÉTAPE INTERMÉDIAIRE : le regroupement des comptes en postes de charges »)

L'établissement renseigne donc le montant des produits par poste de charge et par section en **4**, afin d'aboutir aux coûts nets calculés automatiquement en **5**.

L'objectif est d'arriver à un « Ecart (A)-(B) » nul en **6**.

Postes de charges (codes d'import)	Intitulés des postes de charges	Montant total phase IV	MIG	Sections d'analyse cliniques MCO
			TMIG	
Rappel onglet 3-SA	Produits à déduire des charges brutes des sections	100	0	1 100
	RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections	2 0	0	0
	Total à déduire (A)	100	0	100
	TOTAL des produits déduits en phase IV (B)	100	0	100
	ECART : (A) - (B)	0	0	0
3 PS	Personnel soignant	1 000,0		1 000
	Produits déduits	100,0		100
	Personnel soignant (net)	900,0		900

6
 4
 5

Les coûts nets de chacune des sections sont alors obtenus en bas de feuille en **7** :

Total des charges brutes des sections	70 067 065	103 500	5 010 229
Total des produits déduits	1 532 410	0	38 617
Total des charges nettes des sections	68 534 656	103 500	4 971 612

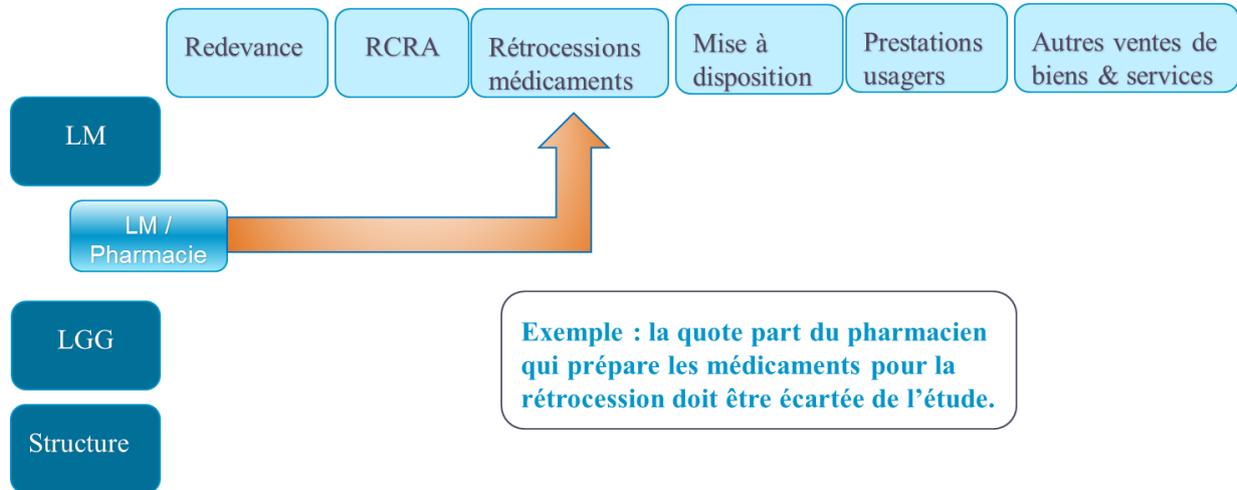
7

En bas de page, les contrôles suivants doivent afficher « OK » :

Contrôles		0	0	0
Le montant déduit n'est pas supérieur au montant à déduire		OK	OK	OK
L'ensemble des produits est déduit		OK	OK	OK
Test soldes négatifs	OK			
Test produits déductibles restant à déduire	OK			

3.2.8. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins

Au cours de cette phase, les enveloppes des sections de logistique (LM, LGG et STR) sont minorées des charges induites consommées par les activités liées aux redevances des praticiens libéraux (pour les OQN/ ex-OQN, cf. exemple OQN/ ex-OQN) ou aux remboursements des budgets annexes (pour les DAF/ ex-DG, cf. exemple DAF/ ex-DG), ainsi qu'aux activités subsidiaires.



Dans l'onglet 5, on trouve dans la partie « Saisie des charges indirectes », en ligne l'ensemble des sections de LM, LGG et structure, et en colonne les activités génératrices de charges induites.

(Nouveau 2017)

Un premier tableau a été ajouté avec le rappel des recettes liées aux Act. Subs. et RCRA issues de l'onglet 2-PCE.

⇒ Une ventilation des recettes par SA est attendue pour certains comptes (comme cela était fait dans l'onglet 3-SA pour la campagne 2016).

	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PCE (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	RCRA	Activités subsidiaires				
				USLD	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services	
	rappel	phase5	restant	0	Act_sub01	Act_sub02	Act_sub03	Act_sub04	
RECETTES LIEES AUX ACTIVITES SUBSIDIAIRES ET RCRA IDENTIFIEES EN PHASE 3-SA									
701	Ventes de produits finis	701	0	0					0
702	Ventes de produits intermédiaires	702	0	0					0
703	Ventes de produits résiduels	703	0	0					0
704	Travaux	704	0	0					0
705	Etudes	705	0	0					0
706	Prestations de services	706	0	0					0
7071	Rétrocession de médicaments	7071	0	0		0			
7076	Autres ventes de marchandises	7076	0	0					0
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Chambres	70821	0	0				0	
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Repas	70822	0	0				0	
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Téléphone	70823	0	0				0	
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	70828	0	0				0	
7083	Locations diverses	7083	0	0					0
7084	Mise à disposition de personnel facturée	7084	0	0			0		
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	7085	0	0					
7087	Remboursement de frais par les CRPA	7087	0	0					
7088	Autres produits d'activités annexes	7088	0	0					0
709	RRR accordés par l'établissement	709	0	0					
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	7471	0	0					
752	Revenus des immeubles	752	0	0					0
756	Cotisations reçues des adhérents	756	0	0					0
758	Produits divers de gestion courante	758	0	0					0
7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs	7721+7728	0	0					0
TOTAL DES RECETTES (A)				0	0	0	0	0	0

Le rappel des charges et produits en atténuation imputés aux SA dans l'onglet 3-SA est détaillé par catégories de charges et produits (PS, PA, PM, Participation, Autres charges, Produits en atténuation), et la somme des charges indirectes saisies dans l'onglet 5 est détaillée par catégorie LM / LGG / STR (saisie en partie basse de l'onglet, comme pour les campagnes précédentes).

	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PCE (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Activités subsidiaires			
				Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
				Act_subsid1	Act_subsid2	Act_subsid3	Act_subsid4
	rappel	phase5	restant				
PS				0	0	0	0
PA				0	0	0	0
PM				0	0	0	0
AUTRES CHARGES				0	0	0	0
PRODUITS EN ATTENUATION				0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES NETTES DIRECTES identifiées en Phase 3-SA (B)				0	0	0	0
CHARGES INDIRECTES IDENTIFIEES POUR CES ACTIVITES dans cette phase							
LM				0	0	0	0
LGG				0	0	0	0
STR				0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR déduites dans cette Phase (C)				0	0	0	0
Marge calculée (D) = (A) - (B) - (C)				0	0	0	0
Taux de marge (E) = (D) / (A)				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Taux de marge calculée

Concernant les redevances des praticiens, la marge calculée doit être nulle, d'un point de vue comptable ces rubriques ne pouvant générer de marge.

Une marge ne peut être observée que pour les activités subsidiaires.

Pour les refacturations aux budgets annexes, la seule marge résiduelle justifiée correspond aux refacturations de consommations de SAMT dont les UO sont déclarées pour les Budgets annexes dans l'onglet 1-DA.

Exemple OQN/ ex-OQN :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES											
Sections		Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PCE (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	Redevances des praticiens libéraux	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	0	0	0					
		PA	Personnel autre	0	0	0					
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	0	0	0					
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	0	0	0					
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	0	0	0					
		AUTRESDEP	Autres dépenses	190	0	190					
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	0	0	0					
		PA	Personnel autre	0	0	0					
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	0	0	0					
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	0	0	0					
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	0	0	0					
		AUTRESDEP	Autres dépenses	16 585	15 000	1 585					15 000

Exemple DAF/ ex-DG :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES										
Sections		Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pdt (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	USLD	Ecoles	EHPAD	
				rappel	phase5	restant	a	c		
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9361_AUTRESDEP	190	100	90			
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9362_AUTRESDEP	16 585	15 000	1 585			

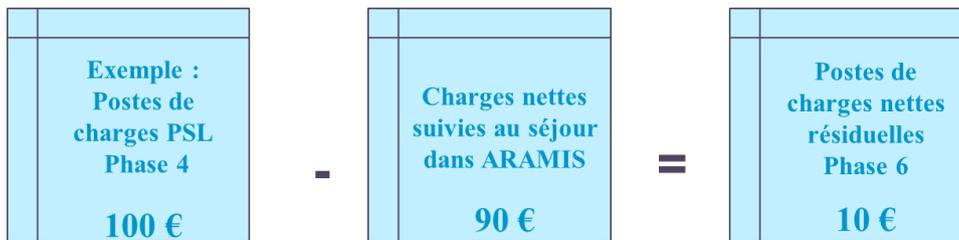
3.2.9. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours

Cette phase permet d'identifier les charges nettes résiduelles des sections

Au cours de cette phase sont déduites les charges directement affectées à des séjours / séquences et préalablement affectées sur les SA.

Rappel : Le recueil des charges suivies au séjour s'effectue à partir du logiciel ARAMIS.

Il faut déduire ces charges d'ARCAH pour ne pas les comptabiliser en double.



			SAC MCO	SAC SSR	HAD	SAMT
			Médecine générale	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) POST-REA	HAD : Charges au domicile du patient	Radiologie
			3341111	9345121202	33531012	3325101
	Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
SP	Charges directes hors traceurs déduites	0	1	1	1	1
SP T	Charges directes traceurs déduites	0	1	1	1	1
	<i>Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net résiduel)</i>	0	0	0	0	0
SP FES	Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	<i>Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net résiduel)</i>	0	0	0	0	0
SP ATU	Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	<i>Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net résiduel)</i>	0	0	0	0	0
PSL	Produits sanguins labiles (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	<i>Produits sanguins labiles (net résiduel)</i>	0	0	0	0	0

L'établissement doit renseigner sur chaque SA, pour chaque type de charge, le montant des dépenses affectées aux séjours sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'étude, en ①.

Cette phase peut se remplir partiellement par **un import** issu d'ARAMIS (cf. Manuel ARAMIS [Champ] > Exports des données)

3.2.10. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité

Dans cet onglet, toutes les sections de logistique médicale définies dans le module de paramétrage sont reprises en ligne, ainsi que les sections de LGG et de Structure.

L'objectif est de minorer les enveloppes de logistique des dépenses imputables **aux champs d'activité hors ENC**.

Les 3 clés suivantes sont calculées automatiquement en bas des 2 onglets phase 7 à partir des phases précédentes et sont reportées par une formule dans les lignes concernées :

- Les euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie (LM Pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances)
- Les euros de charges brutes (LGG Sces Adm. à caractère général et Structure-Financier)
- ETPR (LGG Sces Adm. liés au personnel)

Si l'établissement souhaite utiliser une autre nature de clé, les formules peuvent être remplacées par la valeur souhaitée.

La clé « Montant d'actif brut médical immobilisé » est calculée automatiquement en bas des 2 onglets phase 7 à partir des phases précédentes et suivantes, et peut être reportée en LM Génie biomédical par un copier/coller ou une formule « = ».

Toutes les autres clés de ventilation sont à renseigner par l'établissement.

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les champs d'activité.

Fonctionnaire	Sectionnaire	Rappel Montants à affecter de l'onglet 5 (A)	TOTAL de l'onglet 7- champs (B)	ECART (A) - (B)	Nature de la clé de ventilation	Clés de ventilation par champs d'activité											
						SAC MOD	SAC SSR	[SA Intervenant + SA Regard MRAD] - NAO de la partie Étudika	SAMT Matière RR	SAMT Plateaux SSR hors Balneo + SASPESSR	SAMT Plateaux SSR Balnéothérapie	SAMT hors SAMT Diabète et Radiothérapie	SAMT Diabète et Radiothérapie	SAMT hors champ	MIG	Consultations et soins exterieurs hors champ confondu	
					Nature_cle	MOO_END	SSR_END	MAP_END				SAMT_PRR_BALN EU	SAMT	SAMT_DIAL_RDTH	SAMT_k	MIG	CS
Logistique médicale	Pharmacie	3361	0		Erreur de charge de dépenses médicales "diabète et radiothérapie"	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Stérilisation	3362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Génie biomédical	3364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Magasin hospitalier et logistique	3365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autre logistique médicale	3366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logistique	Recherche	3310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Diagnostic	3314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le contrôle suivant est effectué en bas de page et doit afficher « OK » !

Contrôle : Il y a des couts en Phase IV mais pas de clés de ventilation dans cette Phase

OK

3.2.11. Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC

L'onglet 7-LM est renommé en onglet 7-LOG et comprend les LGG et STR en plus des LM. Le renseignement des clés de LGG et STR par SA est facultatif pour l'ENC 2017. (Nouveau 2017)

Cet onglet permet la ventilation :

- **Des dépenses de logistique médicale (LM) sur les SA.**

La saisie des clés par SA est obligatoire (SAC, SAMT, SAMT plateaux RR, SA SPE SSR)

Comme pour la phase précédente, les euros de charges médicales gérées par la pharmacie sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés en LM pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances. Les montants d'actif brut médical immobilisé sont calculés automatiquement et peuvent être utilisés par les établissements comme clé de répartition pour la LM Génie biomédical.

Fonctions	Sections	Numéro de section (code d'import)	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase VII Clés LOG par champ (A)	Total de la Phase VII Clés LM par SA (B)	Ecart (A) - (B)	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO	Affiliations (code)
							Réanimation pédiatrique	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	
Code import			Nature_cle				9333122	933314	
Logistique médicale	Pharmacie	9361		0,00	0,00	0,00			
			Montants ventilés	0,00	0,00	0,00	0	0	
	Stérilisation	9362		0,00	0,00	0,00			
			Montants ventilés	0,00	0,00	0,00	0	0	
	Génie biomédical	9364		0,00	0,00	0,00			
			Montants ventilés	0,00	0,00	0,00	0	0	
	Hygiène hospitalière et vigilances	9365		0,00	0,00	0,00			
			Montants ventilés	0,00	0,00	0,00	0	0	
	Autre logistique médicale	9366		0,00	0,00	0,00			
			Montants ventilés	0,00	0,00	0,00	0	0	

- **Des dépenses de LGG et STR sur les SA**

Cette saisie est facultative, à visée exploratoire.

Comme pour la phase précédente, les euros de charges bruts et ETPR sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés respectivement en LGG SACG+STR FIN et LGG SALP.

Fonctions	Sections	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase 7-champs (A)	Total de la Phase 7-LOG (B)	Ecart (A) - (B)	SAC MCO	SAC MCO
						Médecine polyvalente non programmée/dermatologie/uro	Médecine polyvalente/Neuro
		Nature_cle				934111114	934111100
La saisie des clés par SA sur les sections de LGG et Structure est facultative							
Logistique	Restauration	9313	Nombre de repas servis aux patients	491 328	0	491 328	
			Montants ventilés	798 281	0	798 281	0
	Blanchisserie	9314	Nombre de kilos de linge	325 788	0	325 788	
			Montants ventilés	0	0	0	0
Services administratifs	à caractère général	93111	Euros de charges brutes *	130 845 426	5 680 371	125 165 055	1 542 099
			Montants ventilés	242 546	242 546	0	65 846
	liés au personnel	93112	ETPR	1 743	1 299	444	41
			Montants ventilés	15 033	15 033	0	474

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les SA.

3.2.12. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA

L'objectif de cette phase est de fiabiliser les dotations aux amortissements déclarées en phase 3.

Les sections d'analyses sont celles utilisées en PHASE 3 à l'exception des MIG d'une part et des activités hors ENC d'autre part qui ne sont pas détaillées dans cette phase.

Les règles d'imputation des immobilisations aux sections d'analyse doivent répondre aux mêmes exigences que celles des charges en phase 3.

Cette phase reprend le tableau de variation des immobilisations de l'établissement en le détaillant par section :

- Tableau T0 – Type et durée d'amortissements : permet de renseigner le type d'amortissement pratiqué par catégorie ainsi que les durées minimales et maximales.
- Tableau T1 - Actif brut au 31/12/N : saisie de la valeur brute des immobilisations réparties par section.
- Tableau T2 - Amortissements cumulés au début de l'exercice 01/01/N : ce tableau doit être saisi pour la première campagne. Les informations des années précédentes pourront être reprises pour les années suivantes.
- Tableau T3 - Diminution d'amortissements de l'exercice (flux N) : saisie des reprises sur amortissement pratiquées lors de l'exercice (principalement dans le cadre de mises au rebut ou de cessions d'immobilisations).
- Tableau T4 - Dotations aux amortissements de l'exercice (flux N) : ce tableau sera automatiquement alimenté par les dotations aux amortissements saisies en Phase 3.
- Tableau T5 - Actif Net au 31/12/N : l'actif net sera automatiquement calculé à partir des informations saisies précédemment soit : Actif brut au 31/12/N – amortissements déjà pratiqués au 01/01/N + flux de l'année des diminutions d'amortissement de l'exercice – flux de l'année des dotations aux amortissements de l'exercice = actif net 31/12/N [T5=T1-T2+T3-T4].
- Tableau T6 – Valeurs brutes des biens financés en crédit-bail en N et le tableau T7 – Amortissements des biens financés en crédit-bail en N sont alimentés automatiquement des précédentes phases

3.2.13. Onglet « Contrôles »

Cet onglet ne nécessite aucune saisie de donnée. Il a pour objectif de permettre d'effectuer les premiers contrôles de cohérence avant l'envoi sur la plateforme et la consultation des tableaux de contrôle.

Un tableau reprenant les différents contrôles de cohérence évoqués précédemment permet de s'assurer rapidement de la validité de ces éléments.

Une zone de saisie libre permet d'indiquer des commentaires.

Tous les contrôles doivent être OK avant l'envoi sur la plateforme.

Contrôles de cohérence

Ces contrôles permettent de repérer certaines incohérences méthodologiques mais ne peuvent suffire à garantir la qualité des données

Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
Données administratives		
DA : C1	Etbs ayant des SAC MCO : contrôles sur les données de capacités	A vérifier
DA : C2	Etbs ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des ETP	A vérifier
DA : C8	Etbs ayant des SAMT : contrôles sur les données des ETP	OK
DA : C9MCO	Etbs ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C10	Etbs ayant des SAMT : contrôles sur les données des ICR	OK
DA : C11	Contrôles sur la LGG : données des ETP	OK
DA : C12	Contrôles sur la LM : données des ETP	OK
DA : C13	Contrôles sur les colonnes Autres activités : données des ETP	OK
Données administratives : contrôles sur les surfaces (facultatif)		
DA : C15	Etbs ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	A vérifier
DA : C18	Etbs ayant des SAMT : contrôles sur les données des surfaces (facultatif sauf ENC SSR)	A vérifier
DA : C19	Contrôles sur la LGG : données des surfaces (facultatif)	A vérifier
DA : C20	Contrôles sur la LM : données des surfaces (facultatif)	A vérifier
DA : C21	Contrôles sur les colonnes Autres activités : données des surfaces (facultatif)	OK
2-PCE		
2-PCE : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
2-PCE : C2	Aucun montant n'est mis dans les comptes 60	OK
2-PCE : C3	Aucun montant n'est mis dans les comptes 61	OK
2-PCE : C4	Aucun montant n'est mis dans les comptes 635 et 637	OK
2-PCE : C5	Aucun montant n'est mis dans les comptes de charges de personnel (63 et 64)	OK
2-PCE : C6	Le montant des charges de la colonne "Reclassement extra comptable " est <= 0	OK
2-PCE : C7	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette phase	A CORRIGER
2-CB		
2-CB : C1	Il y a des montants dans les comptes 612 du PCE mais le tableau du crédit bail n'est pas rempli	OK
2-CB : C2	Le tableau du crédit bail montre des anomalies	OK
3-MIG		
3-MIG : C1	Il y a des montants négatifs dans cette phase	OK
3-SA		
3-SA : C1	L'onglet n'est pas rempli en totalité : il reste des lignes sans remplissage	OK
3-SA : C2	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette Phase. NB : Cela peut également provenir d'un problème d'affectation dans la Phase 3-MIG	A CORRIGER
3-SA : C3	Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de charges	A vérifier
3-SA : C4	Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de produits	OK
4-pdt		
4-pdt : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
4-pdt : C2	Il reste des montants à affecter dans cette Phase.	OK
4-pdt : C3	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
5		
5 : C1	L'onglet n'est pas rempli NB : il se peut que certains étbs répartissent les charges directement en Phase 3-SA et pas en Phase 5.	OK
5 : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
5 : C3	Il reste ou il y a trop de montants de produits à affecter dans cette Phase.	A CORRIGER
6-cd		
6-cd : C1	L'onglet n'est pas rempli NB : dans de rares cas, il est possible qu'il n'y ait pas de charges suivies au séjour (cas rares d'établissements SSR)	OK
6-cd : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase NB : Apporter une correction ou une justification obligatoire	A vérifier
7-champs		
7-champs : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
7-champs : C2	Certaines sections de LM, LGG et/ou structure ont des couts en Phase 4-pdt et pas de clés de ventilations dans cette Phase	OK
7-champs : C3	Certaines activités ont des couts mais il n'y a pas de clés de ventilation sur ces activités pour affecter de la LM et/ou de la LGG	OK
7-LOG		
7-LOG : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
7-LOG : C2	La somme des clés de ventilation ne correspond pas à la clé de ventilation indiquée en Phase 7-Champs	A CORRIGER
Immo		
Immo : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
Immo : C2	L'actif net comprend des valeurs négatives	A CORRIGER

4. Traitements ENC : export vers ARAMIS

Attention : il est obligatoire **de saisir des UO en onglet 1-DA** pour chaque SAMT, SAMT Plateaux SSR, SAMT métier de RR et SA SPE SSR pour pouvoir exporter le découpage analytique ARCAⁿH vers ARAMIS. (Nouveau 2017)

La fenêtre « Export pour ARAMIS » se présente ainsi :



Le bouton **Exporter** permet de générer le fichier qui devra être importé dans ARAMIS pour permettre son paramétrage. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner le répertoire où le fichier sera stocké. Ensuite, le fichier SA_ARCANH_FINESS_ANNEE.ZIP est généré suivi d'un message de confirmation.

Il peut être ensuite importé en l'état dans ARAMIS. Il contient les données d'identification de l'établissement, l'ensemble des SA paramétrées dans ARCAⁿH ainsi que la date et l'heure de génération du fichier.

Remarque : si vous ne parvenez pas à accéder au répertoire indiqué, assurez-vous que vos paramètres permettent d'afficher les fichiers et dossiers cachés (dans la fenêtre de l'explorateur, dans Outils/Options d'affichage/Affichage, dans la rubrique "Fichiers et dossiers cachés" choisir "Afficher les fichiers et dossiers cachés") avant de régénérer le fichier.

5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme

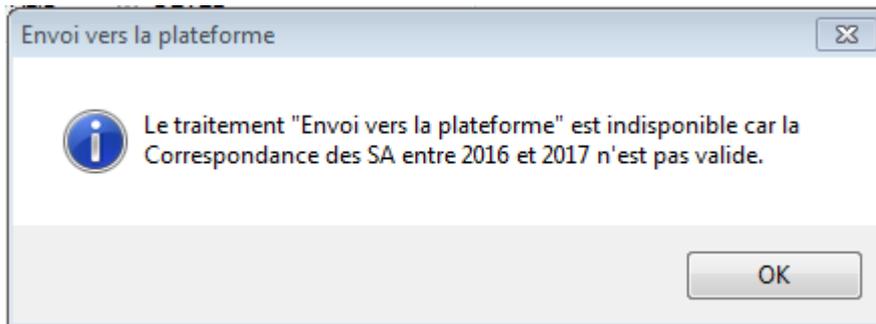
Le traitement permet de générer les fichiers à transmettre vers la plateforme e-ENC.



5.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée

Cf. Traitements ENC: Correspondance des SA

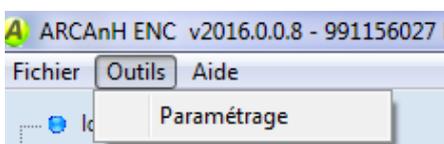
Dans le cas où l'étape traitement – Correspondance des SA n'a pas été réalisée, le message d'erreur suivant apparaît après avoir cliqué sur « Transmettre » dans la partie « Envoi de l'ENC vers la plateforme ».



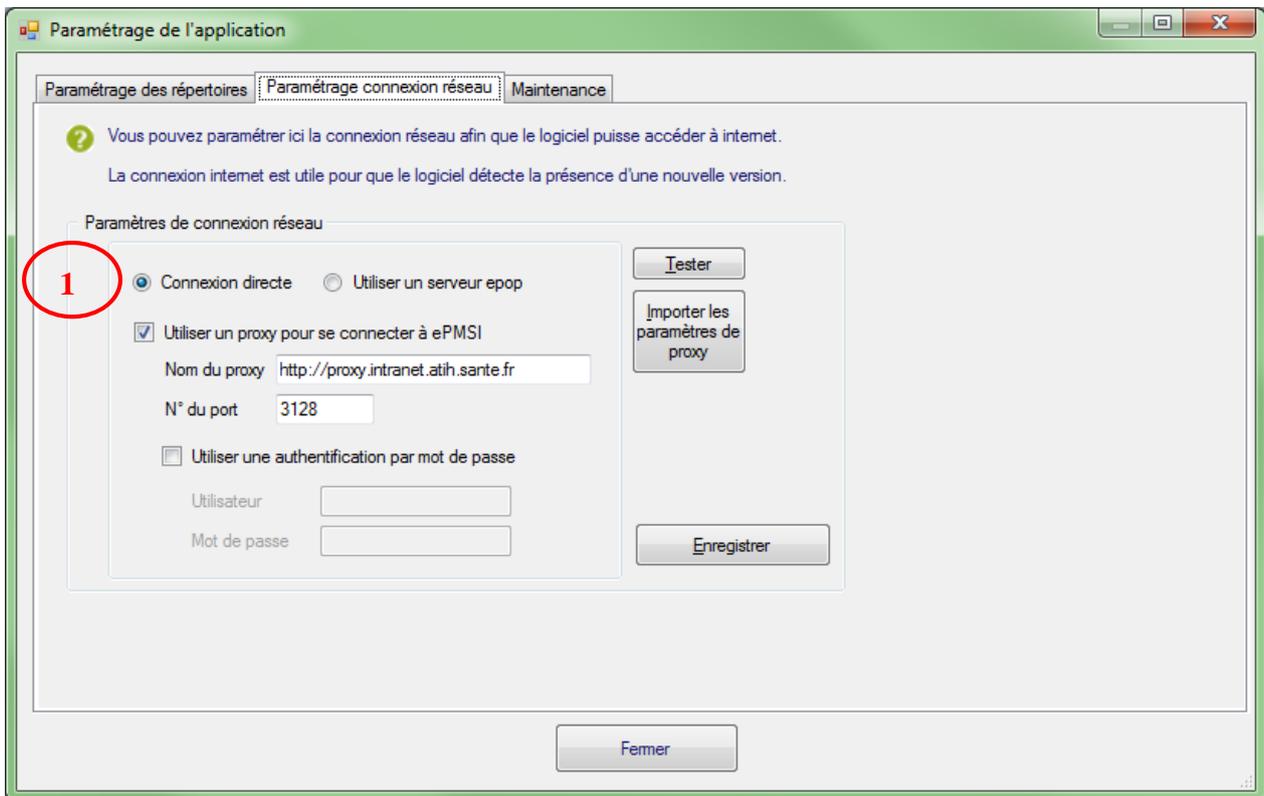
5.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme

Le paramétrage de la connexion à la plateforme peut être effectué :

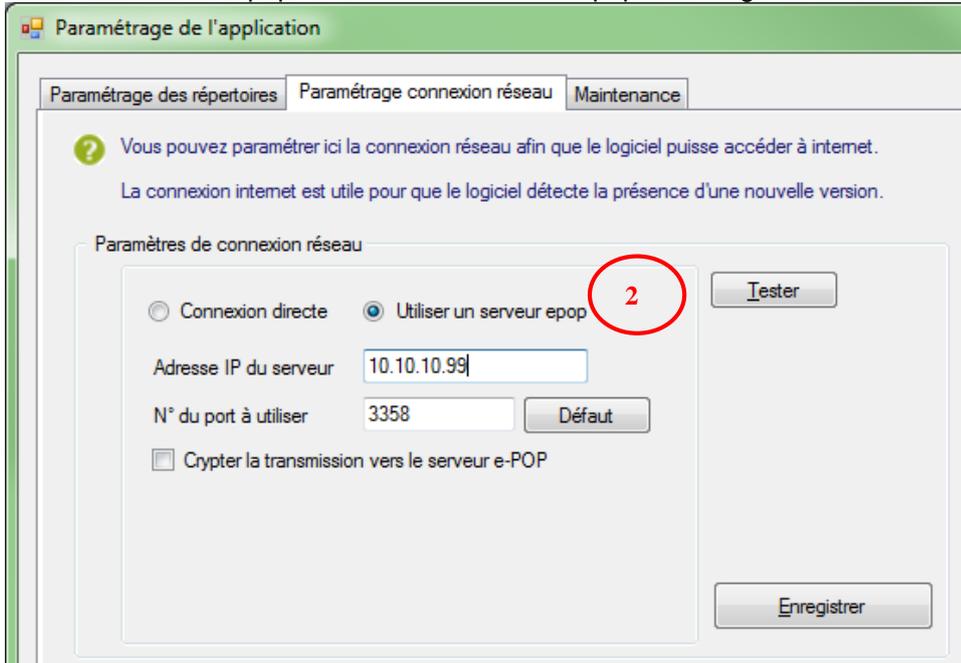
- en cliquant sur le lien « paramétrage de connexion à la plateforme »
- par le menu Outils/paramétrages



La connexion directe doit être utilisée en priorité :



Si la connexion directe n'est pas possible car le poste ne peut être connecté à la plateforme directement, utiliser un serveur e-pop. Cf. notice d'utilisation e-pop téléchargeable sur le site de l'ATIH. **(Solution 2)**



5.3. Envoi du panier vers la plateforme

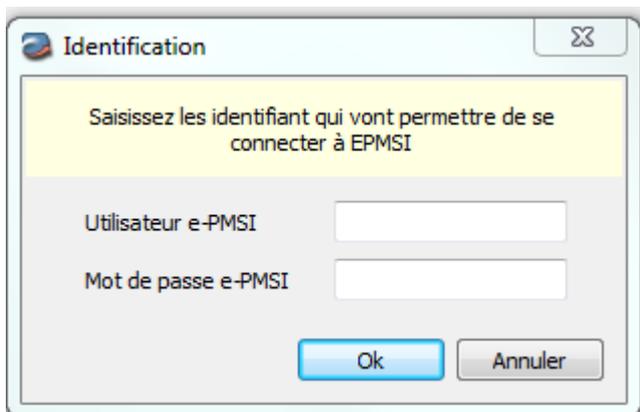
Deux possibilités :

Transmettre

: Transmission du panier sur la plateforme

Pour transmettre les données directement sur la plateforme (pour in fine, accéder à vos tableaux de contrôle), cliquez sur Transmettre.

L'établissement doit alors s'identifier sur la plateforme pour y envoyer son panier et commander les traitements.



Attention : si vous effectuez plusieurs ENC, il faudra renseigner autant de fois l'identification et le mot de passe que de champs traités

L'ordre des transmissions est le suivant : MCO puis SSR puis HAD.

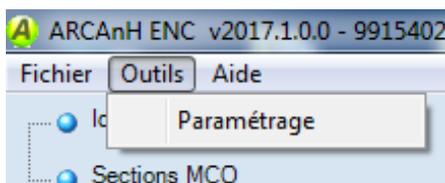
(Exemple : si vous faites l'ENC MCO, l'ENC SSR et l'ENC HAD, on vous demandera la première fois l'identifiant MCO puis la deuxième fois l'identifiant SSR puis la troisième fois l'identifiant HAD).

Exporter

: Permet de constituer une archive destinée à être déposée sur la plateforme. Cette fonctionnalité est utile pour les postes n'ayant pas d'accès directs à Internet. Pour déposer le dossier créé sur la plateforme e-ENC, merci de vous référer au guide des outils partie « Plateforme »

6. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support

6.1. Paramétrage de l'application





Les données du logiciel ARCANH sont stockées dans un fichier qui se nomme « ARCANH_ENC_année.sq3 ». Celui-ci est stocké par défaut dans le « répertoire de données du profil utilisateur Windows ».

Il est possible de modifier son emplacement en utilisant le bouton « Enregistrer la base de données sous... »

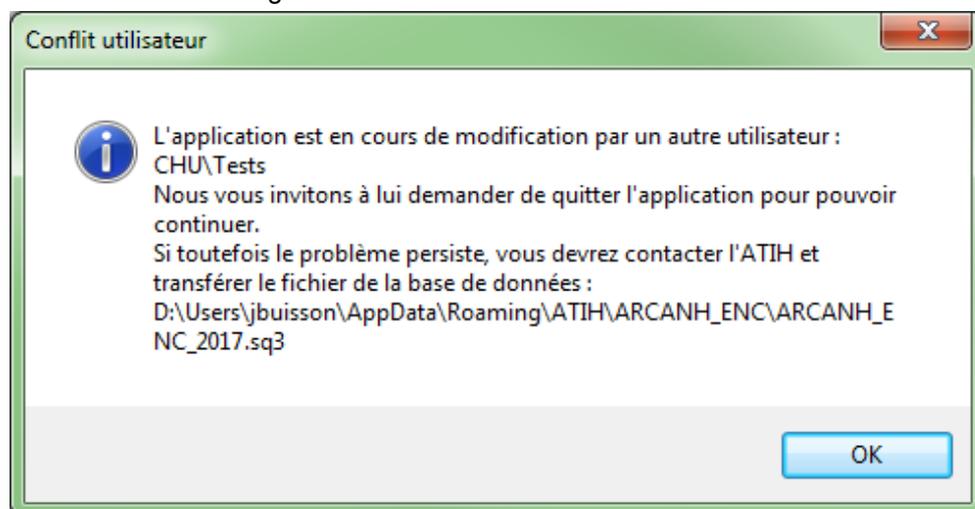
Pour ouvrir une base de données déjà existante, il suffit de la sélectionner à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données... »

6.2. Travailler en réseau

Si plusieurs personnes veulent travailler sur les mêmes données du logiciel, il suffit donc de définir un répertoire unique de travail et de paramétrer le même chemin sur chaque poste de travail :

- Le premier utilisateur enregistre la base de données sur un répertoire réseau commun,
- Puis les autres utilisateurs doivent pointer sur cette base de données à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données... »

A noter que 2 utilisateurs ne peuvent pas travailler en même temps : le logiciel le notifiera au deuxième utilisateur lors de l'ouverture du logiciel ARCANH :



Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

6.3. Problèmes connus

6.3.1. Au lancement de l'application

Erreurs :

« **To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.0** »

Ou

« **L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable** »

Il manque les prérequis pour installer correctement le logiciel. Le composant Microsoft .NET Framework 4.0 (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

6.3.2. A la connexion de la plateforme

Erreur : « **Enable to connect to the remote server** » ou « **Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur?** »

Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifiez vos paramètres dans le menu Export vers la plateforme. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaître la connexion à utiliser.

Erreur : « **Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu)** »

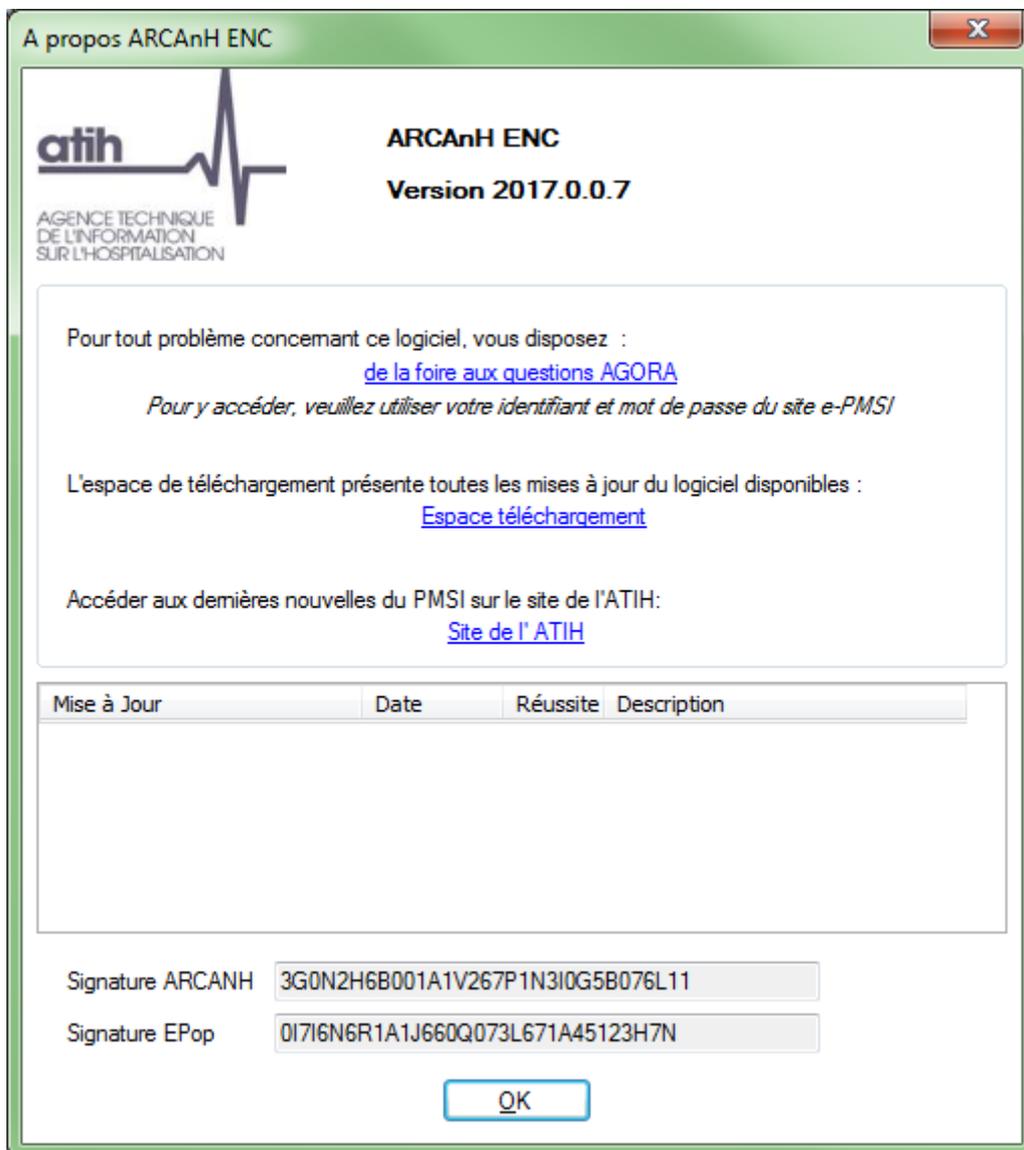
L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur, est de vous connecter directement sur la plateforme pour transmettre vos fichiers. Cette erreur signifie que votre proxy est trop lent et que le fichier Zip n'arrive pas complètement à se télécharger via le logiciel.

Message : « **Le fichier est occupé (validé ou en cours de télétransmission) sur le serveur et ne peut pas être transmis. S'il s'agit d'un fichier valco, cela peut être dû au fait qu'il n'y a pas de panier validé pour cet exercice.** »

Ce message signifie que les données établissements ont été validées ou sont déjà en cours de traitement sur la plateforme. Il faut donc dévalider les données au niveau établissement depuis la plateforme ou attendre que le traitement commandé sur la plateforme soit terminé pour débloquer la transmission.

6.4. Support

En cas de difficultés **techniques**, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAAnH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.



En cas de difficultés **méthodologiques**, sur le forum AGORA, poster votre message dans la partie
ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - MCO/Méthodologie ENC MCO
ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - SSR/Méthodologie ENC SSR
ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - HAD/Méthodologie ENC HAD

Annexe 1 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :

Liste des erreurs

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
2	Le libellé de la SA est obligatoire	"9341112;1;;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0"	Oui
3	Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	"9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx"	Oui
4	Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	"9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0.86;3.01;2.47;0;1.96;0;0"	Oui

Synthèse des erreurs

Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le libellé de la SA est obligatoire	1	12.50 %	Oui

Liste des erreurs :

Le tableau ci-dessous contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation.

Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non.

S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

1 : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur

2 : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.

3 : Indique la ligne concernée par l'erreur.

4 : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

Synthèse des erreurs :

Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

Les erreurs les plus courantes sont:

Erreur sur le séparateur : ça doit être le «;»

Erreur sur le nombre de champ attendu

Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.

Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.

La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.

La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1